COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 30 janvier 2025

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

<u>Site: districtduvaldemarne.fff.fr-Onglet: District-Rubrique: Documents Clubs (en bas)</u>

Ou Cliquez sur le lien:

https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf

Rappel « Foot Club et Site Internet »:

Pour la 2ème saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANOUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et <u>match perdu par pénalité au club recevant</u>, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

U15 D1:

29671714: Choisy le Roi AS / Chevilly Larue Elan du 18/01/25

2ème Appel de Feuille de match manquante :

ANCIENS D2:

28266640 : Arrighi AS / Suprêmes Béliers du 05/01/25

U14 - Phase de Brassage:

29676150 : Choisy AS / Fresnes AAS du 11/01/25 29675120 :St Mandé FC / Sucy FC du 11/01/25

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 19/01/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1ère non-utilisation	2 ^{ème} non-utilisation	3 ^{ème} non-utilisation
ANGUENCOA	(Avertissement)	(Amende 100€)	(Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Elephant Cot D'Ivoir 41	24/11/2024		
-	24/11/2024		
CDM D1	04 140 1000 4		
St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
COUPE VDM FUTSAL			
Creteil Futsal Us 1	18/01/2025		
FUTSAL D1			
Maisons Alfort Fc 1	27/10/2024		
Rungis U.S. 1	27/10/2024		
SENIORS D3			
Us Ivry Football 3	24/11/2024		
U18 D1			
Us Ivry Football 22	24/11/2024		
COUPE AMITIE U16			
Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D3			
Ormesson U.S. 21	17/11/2024		
Villeneuve Afc 22	24/11/2024		
U16 D4	00 144 10004		
Choisy Le Roi As 24	03/11/2024		
Bry F.C. 21 U15 D1	24/11/2024		
Vitry Ca 1	16/11/2024		
Maisons Alfort Fc 1	23/11/2024		
U15F	23/11/2024		
Kremlin Bicetre Csa 1	16/11/2024	23/11/2024	
Ecole Plesseenne De 1	23/11/2024	, , ,	
Boissy F.C. 1	30/11/2024		
U14 D1			
Villejuif U.S. 22	30/11/2024		
Fresnes A.A.S. 21	14/12/2024		
U14 BRASSAGE			
F.C. D'Alfortville 21	09/11/2024		
Champigny F.C. 94 22	16/11/2024		
St Mande Fc 21	16/11/2024 14/12/2024		
Val De Fontenay As 21 Avenir Sportif Orly 22	14/12/2024 11/01/2025		
Villeneuve Afc 23	18/01/2025		
U13F	10/01/2023		
Bonneuil S/Marne Csm 1	10/11/2024	17/11/2024	
F.C. D'Alfortville 1	24/11/2024	, , ,=:	
Kremlin Bicetre Csa 1	15/12/2024		
Fontenay Ss/Bois Us 1	12/01/2025		
Us Ivry Football 1	19/01/2025		
U11F			
St Mande Fc 1	10/11/2024	15/12/2024	
Us Ivry Football 1	01/12/2024	12/01/2025	
Us Ivry Football 2	12/01/2025	19/01/2025	
Bonneuil S/Marne Csm 1	19/01/2025		